



Séance du 19 novembre 2009

N°2009.11.A.4.1.

**OBJET : CONVENTION DE GESTION DES DEUX LOGEMENTS D'URGENCE
COMMUNAUTAIRES A SORIGNY AVEC L'ENTR'AIDE OUVRIERE**

Le dix-neuf novembre deux mille neuf, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes d'Artannes-sur-Indre, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - Mme DUBOIS-SCHATTEMAN - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - Mme DUBOËL - Mme TRECUL - M. BRASSE
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - Mme GINER - M. GAILLARD - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - Mme MEAUX - M. GRILLET - M. MAURICE
- Commune de Saint-Branches : M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY
- Commune de Veigné : M. LAFON - M. GUENAULT

Absent excusé : néant

Pouvoirs : M. AGEORGES à M. ARRAULT - Mme MASVEYRAUD à M. LANDRE - M. MICHAUD
à M. DURAND - M. CHAGNON à M. LAFON

Secrétaire de séance : M. Pascal HOULARD

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2004.09.A.1.1 en date du 29 septembre 2004 confiant à l'association Entr'Aide Ouvrière la gestion des deux logements d'urgence situés à Sorigny ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 octobre 2009 prorogeant la convention CCVI / Entr'aide Ouvrière ;

Vu l'avis favorable de la commission « Habitat et Foncier » en date du 10 novembre 2009 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De confier** à l'association Entr'Aide Ouvrière la gestion des deux logements d'urgence communautaires ainsi que l'accompagnement social des personnes hébergées selon les dispositions de la convention de gestion ci-annexée ;

- **D'approuver** la convention et ses annexes (règlement intérieur et convention d'hébergement) ci-jointes ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer la convention de gestion ci-annexée.

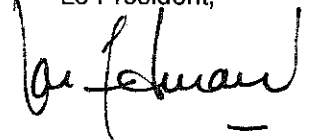
Le Président soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent
acte.

Transmis à la Préfecture le :
25 NOV. 2009

Publié ou notifié le :
27 NOV. 2009

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques DURAND

